



APPEL À FILMS ET RÈGLEMENT

Festival de Cinéma 'Les 7 FONDATEURS'

APPEL À FILMS

En 2019, le Conseil Général International (CGI) de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP) fêtera ses 180 ans. Pour marquer cette date, la direction internationale a décidé de lancer le **FESTIVAL LES SEPT FONDATEURS**.

Grâce à ce festival, le Conseil souhaite stimuler et développer les connaissances et la recherche, de façon ludique et créative, sur **les 7 fondateurs de la SSVP (Antoine Frédéric Ozanam, Auguste Le Taillandier, Jules Devaux, Paul Lamache, François Lallier, Félix Clavé et Emmanuel Bailly)**. Ces derniers ont été les précurseurs d'une institution qui, de nos jours, est présente dans plus de 150 pays et compte plus de 800 000 membres.

Par le biais du **Festival de Cinéma "Les 7 FONDATEURS"**, le Conseil Général veut promouvoir la recherche, la connaissance et la formation au sujet de ces 7 figures fondamentales de notre institution, afin que l'on puisse mieux comprendre comment tout a commencé, au travers de courts, moyens ou longs-métrages (tournés sur pellicule ou en vidéo).



1 – Objectif

Le **Festival de Cinéma "Les 7 FONDATEURS"**, organisé par le Conseil Général International de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, a pour objectif de diffuser l'histoire de la fondation de la SSVP et faire revivre l'expérience qu'a été celle des 7 fondateurs de ce Réseau de Charité en cette année 1833 à Paris, en France, par le biais de courts, moyens ou longs-métrages (pellicule ou vidéo).

2 – Participants

- 2.1 – Les auteurs des œuvres doivent être des vincentiens actifs au sein de la Société et appartenir à une Conférence de la SSVP.
- 2.2 – Sur la fiche d'inscription, l'auteur du film devra indiquer le nom de la Conférence à laquelle il appartient ainsi que le nom du président de cette dernière et les coordonnées de contact de celui-ci.
- 2.3 - Les membres de la structure du Conseil Général International ainsi que les employés du Conseil Général ne sont pas autorisés à s'inscrire à ce festival.

3 – Contenu

- 3.1 – Le contenu doit être fidèle à l'histoire de la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et les films réalisés devront relater le moment de la fondation.
- 3.2 – Le contenu doit être inédit et ne pas être issu d'œuvres pré-existantes, diffusées avant ce festival, ni présenter de similitudes partielles ou totales avec des œuvres antérieures de l'auteur.
- 3.3 – Spécificités
 - 3.3.1 – Les films (courts, moyens ou longs-métrages) devront représenter la fondation de la SSVP, en faisant référence à l'histoire de l'institution. Les auteurs devront être fidèles à l'histoire, aux faits et aux contenus historiques de l'époque, en se basant sur les diverses bibliographies disponibles.
 - 3.3.2. - Pour la composition de la trame de l'histoire, il est permis d'inclure d'éventuels passages fictifs afin de donner une cohésion ou une cohérence au contexte évoqué.

3.4 – Bibliographie

Les auteurs devront présenter la bibliographie qui a servi de base à l'élaboration de l'œuvre (pellicule ou vidéo).

3.5 – Fiche d'Inscription

- 3.5.1 – En plus de l'œuvre filmée, les auteurs devront présenter un document écrit comportant: Nom des Auteurs, Synopsis du projet, Équipe du film, Support technique du tournage et Scénario, tel que disposés dans la Fiche d'Inscription disponible ci-joint.
- 3.5.2 – Les auteurs devront indiquer, au sein de ce document, les parties du scénario qui relèvent de la création de l'auteur ou sont fictives, le cas échéant.



4 – Concession et Droits d'Auteurs

L'auteur et son équipe reconnaissent, en s'inscrivant au festival, que l'œuvre déposée est, dans son ensemble, une création originale de celui-ci et, par la même façon, cèdent gratuitement et automatiquement les droits d'auteurs de l'oeuvre au Conseil Général International de la SSVP afin qu'elle puisse être utilisée dans n'importe quel pays, sur n'importe quel support média ou plateforme de communication pendant une durée illimitée.

5 – Aspects Techniques

- Seront considérés courts-métrages les œuvres ayant jusqu'à 40 minutes (pellicule ou vidéo).
- Seront considérés moyens-métrages les œuvres ayant de 41 à 69 minutes (pellicule ou vidéo).
- Seront considérés longs-métrages les œuvres ayant plus de 70 minutes (pellicule ou vidéo).

L'évaluation du jury ne sera pas basée sur le format mais uniquement sur le contenu présenté, la qualité de l'œuvre et la fidélité au thème proposé.

6 – Commission organisatrice et Jury du Festival. Contact: cinema-festival@ssvpglobal.org

6.1 – La Commission organisatrice de ce **Festival de Cinéma "Les 7 FONDATEURS"** a été désignée directement par le Président Général International de la SSVP, Renato Lima de Oliveira, qui a délégué cette responsabilité aux personnes suivantes:

- Confrère Willian Alves – Vice-président International pour les Jeunes, Enfants et Adolescents
- Confrère Juan Manuel Buergo – Président de la Commission Internationale de Recherche Historique
- Confrère Denilson de Sá – Coordinateur International de Ozanam TV
- Confrère Marcos Perassoli – Membre de l'Équipe de Communication du Conseil Général
- Confrère Carlos Lafarga – Directeur International de la Communication du Conseil Général

6.2 – Le Jury du **Festival de Cinéma "Les 7 FONDATEURS"** sera responsable de l'évaluation technique et qualitative des œuvres reçues afin de déclarer les auteurs et œuvres vainqueurs du Festival.

6.3 – La décision du jury est souveraine et incontestable, sans possibilité de recours ou de réévaluation.

6.4 – Le jury sera composé des commissions suivantes, désignées par la direction du Conseil Général International et par l'Équipe Organisatrice :

- Équipe de Communication du Conseil Général International
- Commission Internationale de Recherche Historique
- 16^e Président Général

6.5 – La composition du Jury pourra être remaniée, si les circonstances l'exigent, à n'importe quel moment selon la décision de la direction du Conseil Général et/ou du Président Général.



7 – Date limite d’Inscription, Envoi des œuvres et Remise des prix

7.1 – L’inscription de films pour le Festival pourra être faite **entre le 21 juin 2018 et le 30 avril 2019.**

7.2 – Les films (vidéo ou pellicule) devront être **envoyés avant le 15 mai 2019** par le biais d’une plateforme spécifique prévue à cet effet, dont le lien sera diffusé ultérieurement.

7.3 – Le résultat de ce Festival sera publié par le Conseil Général International, par le biais de ses divers moyens de Communication, le **9 septembre 2019**, date de la fête liturgique d’Ozanam.

7.4 – Les auteurs des trois meilleures œuvres sélectionnées par le jury seront récompensés financièrement de la façon suivante :

- **Premier Prix: 2.000,00€ (deux mille euros)**
- **Deuxième Prix: 1.500,00€ (mille cinq cents euros)**
- **Troisième Prix: 1.000,00€ (mille euros)**

8 – Observations générales

8.1 – Cet Appel à Film et Règlement seront publiés sur le site officiel du Conseil Général International de la Société de Saint Vincent de Paul (www.ssvpglobal.org) et resteront à disposition de tous les vincentiens de la SSVP et du monde.

8.2 – De la même façon, nous demandons à tous les Conseils Supérieurs des différents pays qu'ils fassent une ample publicité de cet Appel qui inclut les règles de participation au Festival, au travers des plateformes de communication disponibles, afin de permettre la plus grande diffusion possible de celui-ci.

8.3 – L'inscription d'une œuvre (en support pellicule ou vidéo) au Festival implique l'approbation, de la part de l'auteur, de la totalité de ce Règlement et de ses Annexes qui pourront être publiés ultérieurement.

8.4 – Les cas non abordés par ce Règlement seront étudiés par la Commission Organisatrice du Festival et sa décision, qui sera irrévocable, sera incorporée dans les prochains Appels et dans les annexes de cet Appel à Film/Règlement.



Fiche d'Inscription

Support	<input type="checkbox"/> Pellicule <input type="checkbox"/> Vidéo
Format	<input type="checkbox"/> Court-métrage <input type="checkbox"/> Moyen-métrage <input type="checkbox"/> Long-métrage
Durée	_____ minutes
Titre	
Nom(s) de(s) (l')auteur(s)	Nom: E-mail: Téléphone (fixe): Téléphone (portable):
Conférence de(s) (l')auteur(s)	Nom de la Conférence: Ville: Pays:
Président de la Conférence	Nom: Téléphone (fixe et/ou portable): E-mail:
Équipe	
Scénario	
Synopsis	
Bibliographie consultée	
Support technique de tournage	
Observations supplémentaires	



SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
CONSEIL GÉNÉRAL INTERNATIONAL

Festival de Cinéma "LES 7 FONDATEURS"
